

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
14 avril 2014

PROCES-VERBAL

L'an **deux mille quatorze**, le **quatorze avril** à vingt et une heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2014

Présents : M. Yves d'AMECOURT, Mme Marie-José LAWThER, M. Pierre TOMADA, Mme Sandrine COMBEFREYROUX, M. Laurent SAUTS, Mme Sylvie PANCHOUT, Mme Annie ORDRONEAU, M. Luc HERAULT, Mme Sandrine DECHE, M. Benoît PUAUD, Mme Alice ROUGIER-SAINT-MARTIN, Mme Stephanie DUBERGA, Mme Karine LUMEAU, M. Eric SALLABERREBORDE, M. Tristan de la RIVIERE, M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET.

Absents ou excusés :

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu le compte-rendu de la séance du 28 mars 2014 et si des observations sont à formuler.

Monsieur Christian BONNEAU demande que les quatre bulletins blancs soient mentionnés comme « bulletins blancs » et non comme « bulletins nuls » lors de l'élection du maire et des adjoints.

Monsieur Christian BONNEAU s'étonne que les comptes rendus du conseil soient publiés et affichés avant l'adoption en conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement de l'élaboration puis de la validation des Procès Verbaux (PV) des séances du Conseil Municipal : les PV sont réalisés par les services municipaux et validés par le Maire et le Secrétaire de séance avant affichage public (halle, site internet) et envoi à l'ensemble des conseillers municipaux. Cet envoi et affichage doit avoir lieu sous huitaine après la tenue de la séance. Dès lors, la validation de l'ensemble des conseillers municipaux n'intervient qu'après l'affichage et la publication lors du Conseil Municipal suivant. Si des remarques sont formulées sur un PV, celle-ci sont donc enregistrées sur le PV de la séance suivante.

Aucune autre remarque n'étant faite, le compte-rendu du 28 mars 2014 est adopté à dix-neuf voix pour.

Intervention de Monsieur Christian BONNEAU sur la remarque de Monsieur Philippe REIGNIER. Monsieur Philippe REIGNIER, ancien adjoint aux finances, a interpellé Monsieur le Maire sur le site internet de la commune concernant le PV de la séance du 10 mars 2014 (vote des budgets communaux) :

« Non M d'Amécourt, je ne suis pas un menteur: dans le pourcentage que je donne pour l'augmentation des dépenses je tiens bien sûr compte pour 2007 et 2012 des atténuations de charges et des dépenses basculées en investissements. J'ose espérer qu'il s'agissait d'un propos de campagne électorale ; j'apprécierais un rectificatif en CM »

Monsieur le Maire indique qu'il a répondu à ce message sur le site de la commune mais que l'adoption du PV de la séance du 10 mars 2014 n'est pas à l'ordre du jour du Conseil Municipal renouvelé.

Monsieur le Maire précise enfin que les PV de séance reflètent la tonalité des échanges et points de vue qui se sont exprimés uniquement durant le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de désigner le Secrétaire de séance parmi les membres du groupe minoritaire afin de s'assurer de l'objectivité des PV des séances et d'éviter des débats permanents en

Séance du 14 avril 2014

début de Conseil Municipal sur ce sujet. Monsieur le Maire précise que cette organisation pourrait être maintenue, dans la mesure du possible, à chaque séance du Conseil Municipal.

Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. 2121-15 du C.G.C.T.).

L'ordre du jour est énoncé.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour et demande son accord au Conseil Municipal qui accepte :

7. Budget

- Versement des acomptes subventions DETR 2012 (Eglise ND) et 2013 (Salle culturelle)
- Subvention rénovation façade (Rue de la Font)

9. Questions diverses

- Renouvellement « Convention d'objectif et de financement CAF » 2014-2016
- Proposition de prise de photos des membres du CM pour page site internet communal

ORDRE DU JOUR

1. Délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L2122-22 du CGCT, il peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de lui déléguer, pour la durée du présent mandat (2014-2020), les dispositions suivantes :

- (1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- (2) De fixer, dans les limites d'un montant de 1 000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- (3) De procéder, dans les limites de 500 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- (4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- (5) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- (6) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- (7) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- (8) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- (9) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- (10) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- (11) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- (12) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- (13) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

Séance du 14 avril 2014

- (14) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- (15) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code ;
- (16) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- (17) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;
- (18) De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- (19) De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- (20) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 200 000 € par année civile ;
- (21) D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;
- (22) D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.
- (23) De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- (24) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Monsieur Christophe MIQUEU souhaite apporter des précisions et attirer l'attention de l'ensemble des conseillers municipaux (majorité et opposition) sur ces délégations.

Monsieur Christophe MIQUEU indique qu'il n'y a aucune obligation pour les conseillers municipaux de déléguer ces compétences au Maire.

Monsieur Christophe MIQUEU regrette de ne pas avoir disposé, en amont du Conseil Municipal, de ces éléments. Il estime que certaines délégations sont discutables et demande réflexion notamment sur les montants chiffrés de certaines délégations et notamment sur le point 16 sur le fait de pouvoir ester en justice au nom de la commune.

Constatant qu'il n'y a pas d'urgence, Monsieur le Maire propose de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal afin que chaque conseiller municipal puisse étudier chacune des délégations envisagées et puisse ainsi proposer des amendements.

Monsieur Luc HERAULT signale que ces dispositions doivent être les mêmes pour l'ensemble des communes française car elles sont conformes à la loi et qu'il n'y a donc pas de spécificité pour Sauveterre.

Monsieur Christophe MIQUEU rappelle qu'il s'agit surtout d'un usage de déléguer au Maire des prérogatives qui appartiennent par la loi au Conseil municipal et qu'il s'agit d'être vigilants à l'égard de ce que l'on choisit collectivement de déléguer.

Après échange de vue, le conseil municipal décide de reporter le vote des délégations au prochain conseil municipal.

2. Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Délibération 2014-04-02

Monsieur le Maire donne lecture du projet de Règlement Intérieur (RI) du conseil municipal de la commune qui a été préalablement transmis aux conseillers municipaux du groupe d'opposition.

Séance du 14 avril 2014

Monsieur Christophe MIQUEU indique, que la mise en place d'un RI est une bonne chose bien que la commune n'y soit pas obligée en raison de sa strate démographique (moins de 3 500 habitants).

Monsieur Christophe MIQUEU souligne qu'un certain nombre d'articles du RI peuvent néanmoins en l'état limiter le débat démocratique au sein du Conseil municipal.

Monsieur Christophe MIQUEU demande à revoir plusieurs points :

Article 4 : de porter à 3 jours (contre 2) le délai pour examiner les dossiers avant la séance du conseil municipal

Article 5 : pas de limitation à 3 pour le nombre de questions orales (en plus des points à l'ordre du jour) par groupe et par séance.

Article 11 : de porter à 3 séances consécutives la validité pour un même pouvoir écrit.

Article 20 : que le président de groupe ne soit pas le seul à pouvoir demander une suspension de séance

Article 21 : que le vote secret peut être appliqué à la demande d'un conseiller municipal et non du tiers des conseillers présents

Article 25 : dans le même esprit que la non obligation réglementaire en raison de sa strate démographique pour la mise en place du RI, demande l'expression des groupes dans le bulletin d'information municipal (« L'Echo des Cités »).

Monsieur le Maire répond article par article aux demandes de Monsieur Christophe MIQUEU et demande à l'assemblée de se prononcer sur l'acceptation des demandes de modification sur les articles suivant :

Article 4 : l'assemblée valide le fait de porter à 3 jours (contre 2) le délai pour examiner les dossiers avant la séance du conseil municipal.

Article 5 : l'assemblée valide le fait de ne pas limiter à 3 le nombre de questions orales (en plus des points à l'ordre du jour) par groupe et par séance mais souhaite que les interventions soient raisonnables en nombres et en temps pour la qualité des débats.

Article 11 : l'assemblée valide le fait de porter à 3 séances consécutives la validité pour un même pouvoir écrit.

Article 20 : l'assemblée souhaite maintenir le fait que le président de groupe soit le seul à pouvoir demander une suspension de séance.

Article 21 : l'assemblée valide le fait que la demande de vote secret puissent être sollicitée par un seul conseiller municipal, par contre, cette proposition doit toujours être approuvée par au moins un tiers des membres présents pour pouvoir entrer en vigueur (conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT)

Article 25 : Monsieur le Maire indique que l'expression des groupes politiques dans les outils de communication (bulletin d'information municipal « L'Echo des Cités » et site internet) n'est pas obligatoire pour notre commune qui compte moins de 3500 habitants et qu'il n'y a donc pas d'espace réservé pour les groupes majoritaires ou minoritaires. Il indique que cette expression politique n'est pas souhaitée par la majorité car cela politiserait des outils de communication neutres et informatifs jusqu'alors. Monsieur le Maire indique que dans cet esprit, il n'y a jamais eu d'édito du Maire depuis 6 ans.

Madame Marie-José LAWThER, Adjointe en charge de ces questions, précise que le site internet et *L'Echo des Cités* sont des supports neutres à vocation uniquement informative pour les administrés. Les articles sont rédigés par les services municipaux et le comité de lecture.

Monsieur le Maire indique que l'opposition participera à ce comité de lecture qui sera constitué au sein de la commission présidée par Madame Lawther.

Après échange de vue, les modifications sont apportées au projet de Règlement Intérieur aux articles 4, 5, 11 et le 21.

Règlement Intérieur : annexe 1

Le conseil municipal adopte le règlement du conseil municipal à quinze voix pour et 4 abstentions (M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET).

3. Indemnités des élus

Délibération 2014-04-01

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ; Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'indemnité des élus (Maire et Adjoints).

Monsieur Christophe MIQUEU souhaite pouvoir disposer de ce type d'information et de projet en amont du conseil municipal afin de pouvoir les étudier et de proposer des amendements éventuels. Monsieur le Maire indique que l'objectif est d'informer le plus possible les conseillers municipaux en amont de la prise de décision et que cela va être mis en place pour Sauveterre bien que la réglementation ne nous l'impose pas.

Monsieur le Maire signale que si Monsieur MIQUEU est élu Maire un jour, il pourra constater que les 15 premiers jours d'un mandat sont très denses et que les conditions n'étaient pas réunies en ce mois d'avril 2014 pour mettre en place cette large diffusion de l'information mais il précise que c'est l'objectif car ainsi la démocratie communale s'en trouvera renforcée et l'opposition pourra agir conformément à son rôle.

Monsieur le Maire indique que c'est dans cette optique que le point n°1 de l'ordre du jour (Délégations au Maire) a été reporté au prochain conseil municipal car il n'y a pas d'urgence sur cette délibération.

Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER relaie la demande d'anciens conseillers municipaux : pourquoi le repas offert aux personnes âgées n'est plus payé par le Maire et les adjoints ?

Monsieur le Maire indique qu'il a déjà répondu à cette question en 2008 et signale que le repas des aînés est devenu progressivement un événement très important depuis sa mise en place dans les années 1970. Aujourd'hui, celui-ci est organisé pour environ 300 invités, la préparation ne peut plus être assurée en régie par les agents communaux comme cela a été le cas avant. Le CCAS prend en charge cette dépense, les élus s'ils le souhaitent sont invités à effectuer un don au CCAS.

Monsieur le Maire souhaite par ailleurs indiquer que la fin de cette « coutume locale » est totalement assumée par la majorité car il celle-ci était très contestable sur le plan juridique et éthique. Et que même s'il le voulait il ne pourrait pas remettre cette pratique en place car ayant été interrompue, elle serait frappée d'illégalité.

Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER remercie Monsieur le Maire de cette réponse de Monsieur le Maire qu'elle transmettra aux personnes concernées. Monsieur le Maire précise qu'il a eu l'occasion de répondre à cette question en 2008, en 2009, en 2010, en 2011, en 2012,...

Après avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident, à quinze voix pour et quatre abstentions (M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET), les indemnités suivantes et autorisent le Maire et les cinq adjoints à percevoir ces indemnités à compter du 23 mars 2014 :

- L'indemnité brute mensuelle du Maire à 43 % de l'indice brut 1015.
- L'indemnité brute mensuelle des Adjoints à 16,50 % de l'indice brut 1015

Monsieur le Maire précise que ces indemnités sont les même que celles adoptées en 2008, et que comme en 2008 la majoration de 15 % pour le chef-lieu de canton ne sera pas appliquée.

Monsieur le Maire indique que depuis le 1^{er} janvier 2013, les indemnités du Maire sont soumises à des charges sociales plus importantes. Pour notre commune (de 1000 à 3 499 habitants) les indemnités nettes des élus représentent donc les sommes suivantes :

Elus	Indemnités de fonctions d'élus local (pour un mois)	
	Montant € (Brut)	Montant € (Net)
Maire	1 634.63	1 193.66
Adjoints	627.24	561.15

4. Nomination des représentants de la commune**Délibération 2014-04-03**

Monsieur le Maire indique, qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de procéder à l'élection des délégués communaux au sein des structures intercommunales (syndicats...), associations et instances dont la commune est membre.

Monsieur le Maire indique que la liste des structures a été adressée aux deux groupes municipaux et que chacune a fait des propositions en fonction du nombre de délégués alloué par la représentation proportionnelle avec prime majoritaire.

Monsieur Christophe MIQUEU demande plus de représentativité du groupe minoritaire dans ces syndicats.

Monsieur le Maire signale que la représentativité a respecté la proportionnalité des membres du conseil municipal (soit 15 /4).

Monsieur Christophe MIQUEU regrette que le groupe « Sauveterre pour tous » soit représenté en fonction du nombre d'élus (4 conseillers sur 15) et non pas en fonction des voix obtenues (45%) par cette liste et demande qu'on réfléchisse à attribuer un siège au groupe « Sauveterre pour tous » dans toutes les structures où il y a au moins deux délégués.

Monsieur le Maire indique que la majorité peut accorder un siège à un représentant de l'opposition dans les structures où il y a 3 délégués pour notre commune à savoir : le SIAEP de St Brice et l'Union des villes Bastide de la Gironde.

Monsieur le Maire propose également d'accorder un siège de suppléant au sein du SMER'E2M à Monsieur Christian BONNEAU qui est qualifié pour cela.

Monsieur Christophe MIQUEU remercie l'assemblée pour ces aménagements.

Représentants de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE : syndicats, associations....

Désignation	Adresse/Siège	Délégués TITULAIRES		Délégués SUPPLEANTS	
		Nombre	Nom	Nombre	Nom
CdC du Sauveterrois	CdC Sauveterre de G.	7	Yves d'AMECOURT	0	
			Stephanie DUBERGA		
			Luc HERAULT		
			Marie-José LAWATHER		
			Laurent SAUTS		
			Annie ORDRONEAU		
			Christophe MIQUEU		
SIRS (Synd. Interco. De Ramassage Scolaire)	Marie Sauveterre de G.	1	Sandrine COMBEFREYROUX	1	Sandrine DECHE
Conseil d'Administration du Collège R. Barrière	Collège Sauveterre de G.	2	Sandrine COMBEFREYROUX	0	
			Sandrine DECHE		
SIAEP de St Brice (SIVOM d'Aduction d'Eau Potable et d'assainissement)	Mairie Mourens	3	Claude LUMEAU	0	
			Benoît PUAUD		
			Christian BONNEAU		
Synd. Interco. des Eaux et d'Assainissement de Rauzan	Mairie Rauzan	2	Claude LUMEAU	2	Laurent SAUTS
			Pierre TOMADA		Benoit PUAUD
SIVOM de l'Entre Deux Mers	Monségur	2	Claude LUMEAU	2	Laurent SAUTS
			Pierre TOMADA		Benoit PUAUD
SMER'E2M (Synd. Mixte Eau et Rivières de l'Entre 2 Mers)	Rauzan	1	Yves d'AMECOURT	1	Christian BONNEAU
SIPHEM (Synd. Interco. Du Pays Haut Entre deux Mers)	La Réole	1	Laurent SAUTS	1	Eric SALLABEREMBORDE
USTOM (Union Syndicale du Traitement des Ordures Ménagères)	Massugas	1	Laurent SAUTS	1	Eric SALLABEREMBORDE
Synd. Interco. d'Electrification de l'Entre-Deux-Mers	Mairie Rauzan	2	Pierre TOMADA	0	
			Laurent SAUTS		

Séance du 14 avril 2014

SDEEG (Synd. Départemental d'Energie Electrique de la Gironde)	Bordeaux	1	Pierre TOMADA	0	
PHE2M (Pays Haut Entre 2 Mers)	La Réole	1	Yves d'AMECOURT	1	Marie-José LAWThER
OTEM (Office de Tourisme de l'Entre deux Mers)	Monségur	1	Sandrine COMBEFREYROUX	1	Laurent SAUTS

SCOT Sud-Gironde	Langon	1 représentant	Laurent SAUTS	0	
Union des villes Basides	Créon	3	Sandrine COMBEFREYROUX	0	
			Sylvie PANCHOUT		
			Christophe MIQUEU		
Correspondant défense		1	Pierre TOMADA	1	Tristan de la RIVIERE
Correspondant tempête/Sécurité (Préfecture, ERDF...)		1	Pierre TOMADA	1	Tristan de la RIVIERE
CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour Commune		1 délégué des élus	Marie-José LAWThER	0	
CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour CCAS		1 délégué des élus	Sylvie PANCHOUT	0	
Délégué canton Prévention Routière		1 délégué/canton	Pierre TOMADA	0	

Après échange de vue, le conseil municipal adopte, à dix neuf voix, la désignation des délégués des syndicats.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et se félicite de cette approbation à l'unanimité pour la première fois du mandat.

Délibération 2014-04-04

Monsieur le Maire indique, qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de procéder à l'élection des membres du Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : fixation du nombre de membres et désignation des membres du Conseil d'Administration (CA) représentant le Conseil Municipal.

Monsieur Christophe MIQUEU pose la question sur la qualité de certains membres du CA qui ne représentent pas de structure particulière. Monsieur le Maire indique que ces personnes sont présentes depuis au moins 1 mandat au sein du CCAS et qu'elles disposent donc d'une connaissance des dossiers et des missions du CCAS.

Monsieur Christophe MIQUEU demande quel a été le critère de sélection entre les représentants des associations à caractère social pour les voix (délibératives et consultatives) et propose d'intervertir la place de certaines associations (voix délibératives pour : l'association des donneurs de sang et les Resto du cœur).

Monsieur le Maire indique que les membres du CA du CCAS doivent s'engager à siéger réellement car cette assemblée est souvent confrontée à un problème de quorum. Dans cet esprit, le représentant des Resto du cœur ne peut pas avoir de voix délibérative car les représentants successifs de cette association n'ont jamais siégé sous le précédent mandat. Monsieur le Maire propose par contre d'intervertir l'Atelier créatif et l'Association des donneurs de sang.

Monsieur Christophe MIQUEU propose que des membres puissent être rajoutés en voix délibératives et consultatives.

Monsieur le Maire invite Monsieur MIQUEU à faire des propositions sur ce point en amont du prochain conseil municipal. Celles-ci seront étudiées par l'assemblée.

Membres du CCAS de SAUVETERRE DE GUYENNE			
	Nom	Prénom	Structure représentée

Séance du 14 avril 2014

Voix délibératives	Membre du CM	d'Amécourt	Yves	CM "Pour Sauveterre de G."
		Panchout	Sylvie	
		Ordroneau	Annie	
		Miqueu	Christophe	CM "Sauveterre pour tous"
		Christian	Bonneau	
	Membres hors CM	Curoy	Ghislaine	Ancienne membre du CA du CCAS
		Méry	Françoise	Ancienne membre du CA du CCAS
		Jaumain	Marie-Joëlle	Ancienne membre du CA du CCAS
		Président	des	Ainés de la Bastide
		Président	de l'	Asso des Donneurs de Sang
Voix consultatives	Membres hors CM	Président	de l'	Atelier Créatif
		Monsieur	le	Curé
		Président	de	Les amis de la RPA
		Président	de	Les étoiles de l'E2M
		Président	des	Resto du cœur

Après échange de vue, le conseil municipal adopte, à dix-neuf voix pour, la désignation des membres au conseil d'administration du CCAS.

5. Commissions municipales

Monsieur le Maire présente la proposition de l'ensemble des différentes commissions avec les membres proposés par chacun des groupes. Les 5 premières commissions ont été établies en rapport avec les fonctions des adjoints.

Monsieur Christophe MIQUEU regrette une nouvelle fois le critère de proportionnalité retenue et signale que certaines commissions sont complexes et variées dans les intitulés, notamment la commission « Ecoles, transports, tourisme Culture » et « Affaires sociales, sport, commerce et artisanat ». Monsieur Christophe MIQUEU pense que des commissions trop larges peuvent être source de confusions et poser un problème de lisibilité pour les élus et les administrés.

En raison de l'expérience des précédents mandats, Monsieur le Maire signale que les commissions sont volontairement éclectiques. Cela permettra des réunions plus souvent, si une commission est trop spécifique elle réunira que rarement. Monsieur le Maire ajoute que le mandat de Conseiller Municipal est par nature éclectique et diversifié.

Monsieur Christophe MIQUEU regrette que l'ouverture des différentes commissions aux membres extérieurs au conseil municipal ne soit pas plus importante et propose qu'un appel aux bonnes volontés soit fait par le biais du bulletin d'information municipal.

Monsieur le Maire précise que cette disposition faisait partie du programme « Sauveterre ensemble » en 2008, mais que l'appel à candidature auprès de la population pour la composition des commissions en 2008 n'avait pas rencontré un grand succès. Quant à la liste adverse, contactée à l'époque bien que n'ayant aucun élu, elle n'avait pas souhaité siéger au sein des commissions.

Monsieur le Maire indique que chaque commission organise ses réunions et qu'elles pourront, si besoin, faire appel à des personnes extérieures pour des thématiques ou problèmes particuliers. Les responsables des commissions seront invités à être assez larges dans les invitations.

Délibération 2014-04-05

Après échange de vue, le conseil municipal adopte, à dix-neuf voix pour, la désignation des membres aux différentes commissions :

Commissions Municipales : SAUVETERRE DE GUYENNE					
Désignation	Responsable	Membres majorité ("Pour Sauveterre")		Membres opposition ("Sauveterre pour tous")	
		Nombre	Nom	Nombre	Nom
Développement Durable,	M-J LAWThER	7	Marie-José LAWThER	2	Christophe MIQUEU

Séance du 14 avril 2014

Organisation, Communication			Sandrine DECHE		Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER
			Benoît PUAUD		
			Tristan de la RIVIERE		
			Annie ORDRONEAU		
			Ghislaine CUROY		
			Gilles BUSSAC		
Travaux, Voirie, Fleurissement, Assainissement, Accessibilité	P. TOMADA	7	Pierre TOMADA	2	Jacky BACQUEY
			Benoît PUAUD		Gaëlle PEYROT
			Jean-Claude FAVRIN		
			Jean-Paul SOUAN		
			Claude LUMEAU		
			Gilles BUSSAC		
Ecoles, Transports, Tourisme, Culture	S. COMBEFREYROUX	7	Sandrine COMBEFREYROUX	2	Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET
			Sandrine DECHE		Philippe CESAR-DESFORGES
			Stéphanie DUBERGA		
			Eric SALLABEREMBORDE		
			Karine LUMEAU		
			Alice ROUGIER SAINT MARTIN		
Urbanisme, Logement, Loyers communaux, Ordures ménagères	L. SAUTS	7	Laurent SAUTS	2	Christian BONNEAU
			Stéphanie DUBERGA		Olivier JONET
			Benoît PUAUD		
			Tristan de la RIVIERE		
			Eric SALLABEREMBORDE		
			Marie-Joëlle JAUMAIN		
Affaires Sociales, Sport, Commerce et Artisanat	S. PANCHOUT	7	Sylvie PANCHOUT	2	Philippe MACHADO
			Luc HERAULT		Monique PHILIPPE
			Patrick BARRIERE		
			Karine LUMEAU		
			Alice ROUGIER SAINT MARTIN		
			Ghislaine CUROY		
			Françoise MERY		

Conseil des Sages	A. ORDRONEAU	10	Annie ORDRONEAU	3	Danièle DESVERGNES
			Guy AUDOUIN		Mireille GREAU
			Simone ELGOYEN (Atelier Créatif)		Annie TEULET
			Annette QUEBEC (Aines ruraux)		
			Guy LATORRE		
			Michel RAYNE		
			Claude ITHIER		
			Gilbert ITHIER		
			Yves LUMEAU		
			Pierre VITRAT		

Commission intégration station TIGF	Y. d'AMECOURT	7	Yves d'AMECOURT	2	Christophe MIQUEU
			Daniel ROBERT		Daniel TESTET
			Fabrice LANCON		
			Catherine DESNANOT		
			Gilles BUSSAC		
			David SOUAN		
			Didier DEZON		

Commission restauration collective (cantine, ALSH, RPA...)	S. PANCHOUT	9	Sylvie PANCHOUT	3	Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET
			sandrine COMBEFREYROUX		Gwenaëlle JAVALOYES
			Karine LUMEAU		Danièle DESVERGNES
			Alice ROUGIER SAINT MARTIN		

Séance du 14 avril 2014

			Ghislaine CUROY		
			Françoise MERY		
			Présidente FCPE (parents d'élèves)		
			Directrice école maternelle		
			Directeur école élémentaire		

Commission d'Appel d'Offre (moins 3 500 hab)	Président : Y. d'AMECOURT	2	Marie-José LAWThER	1	Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER
			Pierre TOMADA		

Délibération 2014-04-06

Monsieur le Maire présente les propositions (faites en double nombre à la DGFIP) pour la commission communale des impôts directs :

		TITULAIRES		SUPPLEANTS	
COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (propositions en nombre doubles à la DGFIP)	Commune	1	M. Roger BEAU	1	Mme Suzanne DELUGIN
		2	M. Claude LUMEAU	2	M. Jean-Yves DECHE
		3	M. Guy AUDOUIN	3	Mme Corine VILLATE
		4	Mme Marie-Joël JAUMAIN	4	M. Thierry COMBEFREYROUX
	Propriétaire de bois	5	M. Jean-Paul SOUAN	5	M. Daniel ROBERT
	Hors commune	6	M. Patrick BARRIERE (Daubèze)	6	Mme Martine SAGNE (La Réole)
	Commune	7	M. Olivier JONET	7	M. Chrisitan BONNEAU
		8	Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER	8	Mme Gwenaëlle JAVALOYES
		9	M. Christian MERY	9	M. Guy LATORRE
		10	M. Jean-Pierre PIANALTO	10	M. Remi BALLARIN
	Propriétaire de bois	11	M. Philippe de la RIVIERE	11	Mme Françoise BONNEAU
	Hors commune	12	M. Jean IDIARD (St Hilaire du Bois)	12	M. Laurent MARCUZZI (Bagas)

Après échange de vue, le conseil municipal adopte, à dix-neuf voix pour, la proposition des membres à la commission des impôts.

6. Personnel

Délibérations 2014-04-07 et 2014-04-08

Monsieur le Maire donne lecture de deux délibérations de principe à prendre en début de mandat pour le personnel notamment pour le recrutement d'agents contractuels pour des besoins liés à un accroissement temporaires ou saisonnier d'activité.

Monsieur le Maire précise que ces recrutements sont là pour palier à des absences de dernière minute (remplacement d'un agent en arrêt maladie...) et à un surcroît d'activités de courte durée.

Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER demande si des commissions sont organisées lors de ces recrutements.

Madame Sandrine COMBEFREYROUX signale que ces types de contrats sont utilisés pour palier à l'urgence (exemple : remplacement d'une ATSEM malade...) et ne peuvent donc pas faire l'objet d'une commission de recrutement ad hoc.

Monsieur Christophe MIQUEU souligne que ces contrats, de nature variée, peuvent aller jusqu'à six mois, et qu'il convient que M. le Maire rende compte à l'assemblée chaque fois qu'une telle décision sera prise.

Monsieur le Maire indique que toutes ces décisions sont ensuite expliquées et que l'information circule très bien à Sauveterre.

Monsieur Benoit PUAUD rappelle que le Maire est seul responsable en matière de personnel et que le Maire ne peut pas déléguer cette compétence de Gestion des Ressources Humaines.

Monsieur Christophe MIQUEU demande la possibilité de disposer des fiches de poste du personnel et, comme cela a été évoqué lors de la mise en place du conseil municipal, de pouvoir visiter les

locaux et les services communaux afin d'avoir une vue plus précise du fonctionnement de la commune et le rôle de chacun.

Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion avec l'ensemble des élus (avec priorité pour les nouveaux élus), le Secrétaire général et les trois Chefs de pôle sur le fonctionnement et l'organisation de la mairie. Comme il y a 6 ans, une visite des locaux et du patrimoine communal sera également programmée.

Le conseil municipal adopte, à dix-neuf voix pour, la délibération sur le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et la délibération pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

7. Budget

Budget Assainissement

Délibération 2014-04-09

Monsieur le Maire donne lecture d'un état transmis par la Trésorière faisant l'état d'admissions en non valeur pour le budget de l'assainissement pour un montant de 2512.13 €.

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que les non valeurs correspondent à l'ensemble des titres n'ayant pu être recouvré malgré les diligences effectuées. Il est important de noter que l'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Monsieur Tristan de la RIVIERE demande quel est le délai avant l'enclenchement de cette procédure. Monsieur le Maire précise que ce délai est, bien souvent, de plusieurs années.

Le conseil municipal, à dix-neuf voix pour, admet en non-valeur la somme de 2512.13 € selon l'état transmis, arrêté à la date du 25 novembre 2013.

Subvention DETR

Monsieur le Maire fait part du versement des acomptes subventions DETR 2012 (restauration de l'église ND) et 2013 (création d'une salle à vocation culturelle et sportive).

Subvention rénovation « façade »

Délibération 2014-04-10

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de Madame ARISTEGUI propriétaire d'un immeuble rue de la Font pour la réfection de la façade.

Conformément à la délibération 2012-05-05 accordant une subvention pour la réfection des façades de la bastide :

1000 € pour les façades de la place centrale

500 € pour les 4 rues principales avec les portes fortifiées

300 € pour l'ensemble des autres rues et rués soumis au périmètre des monuments historiques

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le Conseil Général conditionne désormais ses aides « villages anciens » à une subvention initiale de la commune. Il indique que cette subvention ne peut être versée que si une déclaration de travaux a été déposée en Mairie et qu'elle a recueilli un avis favorable de l'ABF.

Monsieur Eric SALLABEREMBORDE demande si ces subventions communales sont proratisées si le montant des travaux est faible. Monsieur le Maire précise que ces subventions sont forfaitaires et ne sont donc pas en fonction du montant des travaux. Cette question pourrait être étudiée en commission.

Après échange de vue, le conseil municipal accepte, à dix-neuf voix pour, d'accorder une subvention à Madame ARISTEGUI pour la réfection de la façade de son immeuble rue de la Font pour un montant de 500 €.

8. FDAEC 2014**Délibération 2014-04-11**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aides à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par l'assemblée du Conseil Général de la Gironde. Le règlement du FDAEC a été modifié en 2011 et son champ d'application élargie à l'ensemble des travaux d'investissement. L'enveloppe affectée aux communes du canton de Sauveterre de Guyenne, répartie selon les critères en usage, a permis d'envisager pour Sauveterre de Guyenne l'attribution d'une somme de **30 594 €**.

En cette année de fin de mandat municipal (2008-2014), les différents échanges annuels entre les collectivités ont été régularisés ce qui implique pour Sauveterre de Guyenne :

La remise de 6 241 € à Sauveterre par St Martin de Lerm

La remise de 8 311 € à St Martin du Puy par Sauveterre de Guyenne

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, se décide par dix-neuf voix pour :

Réaliser en 2014 (coûts nets HT) (sommes déjà inscrites dans le budget investissement 2014):

- Acquisition d'un camion benne 13 000,00 €
- Acquisition d'un chariot élévateur 17 900,00 €
- Acquisition d'un piétement de banc double pour halle 990,00 €
- Acquisition d'un perforateur 513,17 €
- Acquisition d'une perceuse-visseuse 615,17 €
- Acquisition d'un pack cloueur 1 097,00 €
- Acquisition de menuiseries en chêne pour le presbytère 3 283,60 €
- Acquisition d'un sécateur électrocoup 709,20 €
- Remplacement/Acquisition d'un préleveur de sortie STEP 3 997,00 €

TOTAL DES INVESTISSEMENTS H.T. 42 105.14 €

Demander au Conseil Général de lui attribuer :

- une subvention de **30 594 €**
- d'assurer le financement complémentaire de ces investissements par **autofinancement (27,33 %)** pour la somme H.T. de **11 511.14 €**

9. Questions diverses

- Voyage scolaire

Délibération 2014-04-12

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'aide financière pour 4 enfants de Sauveterre de Guyenne scolarisés à Sottrum (Allemagne) par le collègue R Barrière.

Monsieur Benoît PUAUD indique qu'il souhaite depuis longtemps que le collège anticipe ces demandes en présentant un projet global via une demande de subvention annuelle revalorisée du Foyer.

Monsieur le Maire signale que les calendriers des projets éducatifs (année scolaire) sont en décalages avec les calendriers d'élaboration budgétaire des collectivités (année civile).

Après échange de vue, le conseil municipal décide, à dix-neuf pour, d'accorder une de 100 € par enfants soit 400 €.

- Remerciements

Remerciements de la famille de Madame Clémence TENEZE pour l'accompagnement de la commune lors de ses obsèques.

- Les 33 kms 500 de Libourne

L'association les 33 km 500 de Libourne remercie la commune pour l'accueil lors de leur randonnée au départ de Sauveterre de Guyenne.

- EDF

Avis de coupure d'électricité le 15 avril 2014 de 9h à 15 h aux lieu-dits : Beaulieu, Goupil et Guinardot et le jeudi 17 avril 2014 de 9h à 15h aux lieux-dits : Beaulieu, Mont saint Fort, Casse daible, Finet, Moulin des Aynes, bd du 11 novembre, Vidon, Lyon, Foncroze, Piquereau.

- Entre deux bière – le Bar-

Depuis le 1^{er} avril Monsieur et Madame FORRER loue une partie du local de l'ancien office de Tourisme dans lequel ils ont établis un bar à bière, bar à vins et cave. Ouverture du jeudi au samedi de 10 h à 2 h 00 en continu. Ouverture prévue le 1^{er} mai 2014 avec concert à la cave.

Monsieur le Maire indique que les autres pièces des étages seront mis à disposition de l'association Passerelle, l'association des parents d'élèves et l'association des Amis de la Bastide.

- SUPER U

Monsieur Maire fait part au conseil municipal que la CDAC a émis un accord tacite au projet de création d'un ensemble commercial (déménagement du SUPER U) route de Libourne.

- Accueil Périscolaire

Délibération 2014-04-13

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler avec la Caisse d'allocation Familiale la convention d'objectifs et de financement dans le cadre de la prestation de service des accueils de loisirs sans hébergement.

Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » pour les équipements de l'Accueil Périscolaire de Sauveterre de Guyenne. Elle a pour objet de :

- Prendre en compte les besoins des usagers,
- Déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre,
- Fixer les engagements réciproques entre les cosignataires

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Le conseil Municipal, à dix neuf voix pour, autorise Monsieur le maire à signer la dite convention.

AGENDA :

17 avril 2014 **Forum de l'emploi viticole**

19 Avril 2014 **Soirée Ecole de Musique**

26 avril 2014 **Conférence « Parlons Jardin » Jean-Pierre Bériac**, Présidents des Parcs et Jardins d'Aquitaine (16h –Mairie -salle Sottrum)

27 avril 2014 **Brocante/Vide grenier – les Amis de la Bastide**

30 Avril 2014 **Collecte de Sang**

2 mai 2014 **visite du chantier du grand stade de Bordeaux**

2 Mai 2014 **Théâtre « Un Beau Salaud » Théâtre des Salinières**

Séance du 14 avril 2014

3 mai 2014 **portes ouvertes ESAT du Puch**

8 mai 2014 **cérémonie armistice 1945 + inauguration « rue du souvenir français »**

12 mai 2014 **Conseil Municipal**

16-17 mai 2014 **Bourse aux vêtements Printemps/Été**

17 mai 2014 **Tour des Ecureuils - course cycliste**

14 juin 2014 **kermesse école maternelle**

14 Juin 2014 **19h Fête de la Musique avec repas sur la Place**

18 juin 2014 **cérémonie appel du 18 juin + inauguration plaque « gouvernement Belge Sauveterre »**

25 Juin 2014 **Collecte de Sang**

27 juin 2014 **kermesse école élémentaire**

28 juin 2014 **fête du foot**

25,26 et 27 juillet 2014 **Fête des Vins**

15 août 2014 **fêtes médiévales**

21 août 2014 **pélé-VTT**

14 septembre 2014 **Brocante/Vide grenier – les Amis de la Bastide**

12 octobre 2014 **Salon du livre – les Amis de la Bastide**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h30.